

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
TENUE LE 25 MAI 2022 À DRUMMONDVILLE ET
DIFFUSION PARTIELLE SUR LE FACEBOOK LIVE DES PPAQ**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par M. Roberto Landry, appuyée par M. Michel Côté, il est résolu à l'unanimité d'ouvrir la réunion des Producteurs et productrices acéricoles du Québec à 13 h 40.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Sur motion dûment proposée par M. Michel Côté, appuyée par M. Jean Malo, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation de la réunion des Producteurs et productrices acéricoles du Québec.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des règles de procédure de l'assemblée
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 mai 2021
6. Adoption des règles de procédure pour l'élection du président des PPAQ
7. Adoption des états financiers des PPAQ
8. Nomination d'un auditeur / vérificateur pour l'année financière 2022-2023
9. Pause
10. Suivi des résolutions de 2020-2021 (AGA et ASA syndical)
11. Étude des résolutions 2022
12. Allocution du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour
13. Élection du président des PPAQ
14. Discours du président
15. Divers
16. Levée de la séance

Mme Isabelle Lapointe, directrice générale, fait la lecture de l'ordre du jour. Sur motion dûment proposée par Mme Nancy Lagacé, appuyée par M. Dany Fortier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la réunion des Producteurs et productrices acéricoles du Québec.

4. ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président mentionne que ce sont les mêmes règles de procédure d'assemblée que celles du matin qui s'appliqueront pour cette réunion. Sur motion dûment proposée par M. Jean-Yves Faucher, appuyée par M. Marcel Gagné, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédures telles que présentées dans l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 26 MAI 2021

La directrice générale fait une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 mai 2021.

Après lecture, sur motion dûment proposée par M. Roberto Landry, appuyée par M. Dany Fortier, il est résolu à l'unanimité de l'adopter.

6. ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURE POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DES PPAQ

La directrice générale fait la lecture de l'article 17 du Règlement général des PPAQ, qui vient préciser les règles de procédure pour l'élection du président des Producteurs et productrices acéricoles du Québec.

Sur motion dûment proposée par M. François Béliveau, appuyée par M. Normand Foisy, il est résolu à l'unanimité de les adopter.

7. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DES PPAQ

Sur motion dûment proposée par Mme Lyne Girard, appuyée par M. Alan Bryson, il est résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers des Producteurs et productrices acéricoles du Québec pour l'exercice 2021-2022 qui ont déjà été présentés en avant-midi lors de l'assemblée annuelle du Plan conjoint.

8. NOMINATION D'UN AUDITEUR / VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022-2023

Sur motion dûment proposée par M. Guy Brault, appuyée par M. Vital Deschênes, il est résolu à l'unanimité de nommer la firme Blain Joyal Charbonneau, comptables agréés, à titre de vérificateurs pour l'année financière 2022-2023 tel qu'adopté à l'assemblée du Plan conjoint en avant-midi.

9. SUIVI DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES À L'AGA DE 2020 ET À L'AGA ET L'ASA DE 2021

La directrice générale fait le suivi des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 12 novembre 2020 disponible à partir de la page 47 du cahier.

Aide financière pour les propriétaires de cabane à sucre commerciale de type restaurant

- Plusieurs rencontres de lobbying se sont tenues entre les PPAQ, le MAPAQ et le MEI;
- Les PPAQ ont contribué au financement du site « Ma cabane à la maison » à hauteur de 35 000 \$, permettant la vente en ligne de repas pour 70 cabanes de type restaurant à travers le Québec. L'UPA a également participé à hauteur de 15 000 \$;
- Un programme d'avance sur les stocks, cofinancé par les PPAQ et le MAPAQ a été mis en place. Avec la récolte moyenne de 2021, aucune cabane participante, car le sirop s'est vendu rapidement.

Règlementation et autorisation environnementale pour les activités acéricoles

- Plusieurs rencontres de lobbying se sont tenues entre les PPAQ et le MELCC;
- Une demande de suspension de l'application du REAFIE a été expressément demandée au MELCC;
- Des rencontres d'échange et de vulgarisation du REAFIE ont été tenues, permettant aux PPAQ de bien comprendre les enjeux;
- Un webinaire s'est tenu le 25 février 2021 pour expliquer le REAFIE aux producteurs;
- Un mémoire a été écrit pour se positionner sur le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH);
- Le MELCC a manifesté son désir d'ajuster le RCAMHH pour les enjeux d'enfouissement de fils et tubulures ainsi que celle des fondations pour les petits bâtiments en milieu humide;
- À la suite des démarches des PPAQ, le MELCC a modifié le REAFIE à l'été 2021 pour permettre l'enfouissement de la tubulure et des fils en milieu humide et la construction de bâtiments de 100 m² et moins (avec fondation) sur le territoire;
- Concernant la gestion du pH des eaux rejetées, un projet d'analyse et de rédaction d'un guide pratique est en élaboration avec le Centre ACER et l'IRDA afin d'outiller les producteurs à cet effet.

POUR LES SUIVIS DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 MAI 2021 :

Règlement modifiant le règlement général des producteurs et productrices acéricoles du Québec afin de prévoir les modalités de la tenue de l'assemblée générale virtuelle

La modification a été adoptée.

POUR LES SUIVIS DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEMI-ANNUELLE DU 10 NOVEMBRE 2021 :

Règlement général des PPAQ : Élection du président

- Les changements ont été apportés et déposés à la Régie;
- Le 11 avril 2022, la Régie approuvait les changements (décision 12172).

Normes d'entaillage en terres publiques

- Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les représentants du MFFP pour discuter de la norme et de l'impact sur le nombre d'entailles en terres publiques;
- Le MAPAQ a mandaté l'ISFORT pour faire une étude sur la norme d'entaillage;
- Les résultats de l'étude sont attendus au printemps 2022.

Arbre emblématique du Québec

En cours de réalisation.

Insectes ravageurs

En cours de réalisation.

Reconnaissance de la contribution de l'Industrie acéricole à l'économie québécoise

- Les PPAQ ont mandaté monsieur Maurice Doyon de l'université Laval ainsi qu'EcoTec Consultants pour faire l'étude économique;
- Les résultats sont attendus pour l'été 2022.

Demande d'inclure le potentiel acéricole au Québec dans la loi sur la protection du territoire agricole

- En cours de réalisation.

Des questions sont par la suite posées sur les éléments suivants :

- Les normes d'entaillage;
- Le niveau du permis pour le taux à l'hectare par rapport au coût de production pour limiter la hausse de prix par année;
- Un suivi sur l'étude du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFI);
- Dossier des terres publiques et la mobilisation à avoir dépendamment de l'annonce du ministre Dufour.

10. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS 2022

Le comité des résolutions a reçu une résolution d'urgence qui a été acceptée par le comité pour présentation en assemblée.

Le conseiller à la vie syndicale, M. Mathieu Oligny, fait la lecture de la résolution. Sur motion dûment proposée par M. Guy Brault, appuyée par M. Francis Lessard, il est résolu à l'unanimité de mettre la résolution à l'étude.

SOUTIEN FINANCIER POUR LES PERTES CAUSÉES PAR LES CATASTROPHES NATURELLES

CONSIDÉRANT l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur acéricole est une priorité afin de maintenir et de développer les érablières et l'aménagement acérico-forestier;

CONSIDÉRANT le développement du secteur économique de l'acériculture est directement relié à l'accès aux érables et à la santé des érables et de la forêt;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la catastrophe naturelle que nous venons de vivre récemment dans plusieurs régions du Québec, plusieurs érables sont perdus;

CONSIDÉRANT que les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes et dévastatrices dans nos érablières et forêts;

CONSIDÉRANT qu'il faut entre 50 et 80 ans pour retrouver un érable productif en production acéricole.

Sur motion dûment proposée, les délégués réunis en assemblée semi-annuelle des Producteurs et productrices acéricoles du Québec demandent :

➤ Aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec :

- ◆ Que les PPAQ interviennent auprès des instances gouvernementales, pour obtenir du soutien financier par le biais du programme Agri-relance, pour les producteurs acéricoles touchés par une catastrophe naturelle, afin de compenser les pertes de matériel et de revenus importants dans la période de remise en production ou de relocalisation, pour les prochaines saisons;
- ◆ Que les PPAQ soutiennent les syndicats régionaux et leurs membres dans leurs démarches auprès des municipalités et des MRC.

Sur motion dûment proposée par M. Maurice Vigneault, appuyée par M. Francis Roy, un amendement est soumis à la première demande, d'ajouter après catastrophe naturelle « telle que la catastrophe naturelle du 21 mai 2022 ».

Le vote est demandé sur l'amendement et il est adopté à l'unanimité. Le vote est ensuite demandé sur la résolution telle qu'amendée et elle est adoptée à l'unanimité.

11. PAUSE

12. ALLOCUTION DU MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, M. PIERRE DUFOUR

Monsieur Serge Beaulieu fait la présentation de M. Dufour et l'invite à venir s'entretenir avec les participants. Cette partie est également diffusée sur le Facebook live des PPAQ.

M. Dufour salue les participants et remercie M. Beaulieu de l'avoir invité à l'AGA.

Il dit être très content d'être parmi les gens présents. Il est arrivé en poste en octobre 2018 et avait rencontré Serge Beaulieu à ce moment-là. Se sont entamées des discussions par la suite qui ont été plus cahoteuses qu'aujourd'hui.

Il aborde les sujets suivants :

- ▶ Fier, car grâce aux PPAQ nous sommes les plus grands producteurs de sirop d'érable au monde;
- ▶ La demande de sirop augmente et la filière acéricole est en pleine expansion;
- ▶ Le ministre est fier d'avoir pérennisé les relations entre le MFFP et les PPAQ par la création de la Table stratégique (TS) à laquelle le MAPAQ et le CIFQ en font partie.
- ▶ Enjeux soulevés par le ministre :
 - Arrimage entre les différents utilisateurs de la forêt aux TGIRT;
 - Création du bureau de coordination des TGIRT pour assurer une meilleure harmonisation;
 - Il mentionne que certaines TGIRT vont très bien et d'autres plutôt mal (ex. : Estrie);
- ▶ Il présente les grandes lignes théoriques du plan directeur sans en donner les éléments qui nous intéressent;
- ▶ Il y fait cependant ressortir que le plan vise à maintenir le potentiel acéricole à court, moyen et long terme;

- ▶ Il souhaite qu'on puisse participer à la consultation publique en ligne qui se terminera le 26 juillet. Il officialisera le plan directeur à l'automne après analyse des consultations publiques et autochtones;
- ▶ Il parle du plan d'action qui découlera du plan stratégique (ne fait pas partie de la consultation) et de notre future participation à la mise en œuvre du plan d'action;
- ▶ Il parle de la norme d'entaillage, mais on ne comprend pas le report, une question viendra éclaircir le tout. La norme de la classe de 24 cm ne sera pas effective le 1^{er} janvier 2023, mais plutôt le 15 décembre 2023 pour la saison 2024. D'ici là, les discussions se poursuivront;
- ▶ Il annonce officiellement que la période d'entaillage est devancée de deux semaines (15 décembre, et ce, dès 2022). Il est muet sur la date de désentaillage;
- ▶ Le gouvernement veut contribuer à l'essor de l'acériculture et à cet effet il a mis sur pied une Table stratégique pour collaborer entre les partenaires du secteur forestier, se concerter et travailler ensemble. Meilleure synergie et harmonisation des partenaires pour affronter les enjeux;
- ▶ Le travail sera fait par la Table stratégique (MAPAQ, PPAQ, CIFQ et MFFP) :
 - Potentiel acéricole;
 - Orientations stratégiques pour guider les forêts publiques à court, moyen et long terme;
 - Permettre la croissance en forêt publique;
 - Consultation publique en ligne découlant des travaux et sera lancée dès le 26 mai et ce jusqu'en juillet. Invitation à se manifester sur le site Web et faire connaître les différents sujets que vous proposerez;
 - La vision est objective et sera soutenue par un plan d'action.

M. Dufour dit que le gouvernement du Québec entend les demandes des acériculteurs et veut les aider et les soutenir. Il ajoute que l'acériculture fait partie de notre ADN.

Finalement, il souligne le départ du grand homme qu'est Serge Beaulieu, une personne qui cherche les solutions, pas les conflits et avec qui il a eu du plaisir à travailler depuis le début de son mandat à titre de ministre du MFFP.

Des questions lui sont ensuite posées, notamment sur :

- Le potentiel acéricole et les superficies à protéger ainsi que le nombre d'hectares nécessaires pour combler les besoins acéricoles à long terme et sur les érablières détruites par les coupes à blanc (24 000 hectares versus la demande de 2 000 000 hectares);
- La dentelle et hors PAP;
- La norme d'entaillage;
- Les nombreux dossiers d'agrandissement refusés dont des réponses n'ont pas été reçues à jour. Sept mois plus tard, autour de 60 dossiers sont toujours en révision;
- La banque de superficie acéricole et de proximité pour la relève au niveau du PAP;
- Les permis qui ne pourront plus être divisibles;
- La réglementation du MFFP qui n'est pas adaptée à notre réalité et ne permet pas à une entreprise de transférer une partie de son permis d'exploitation à une autre entreprise, une réglementation qui nuit au développement de notre industrie;
- L'aménagement durable des forêts et le manque de reconnaissance de l'acériculture qui est un essor économique année après année, qu'elle soit reconnue autant que les autres partenaires de la forêt et de la stratégie nationale de production du bois;
- Le besoin d'améliorer et d'augmenter les effectifs sur le terrain;

- La coupe à diamètre financier et la destruction des érablières. Les arbres en santé à diamètre financier sont coupés et on laisse debout les arbres malades, quelles sont les expertises de ceux qui font ce genre de prescription désastreuse?
- La protection de l'érable.

En conclusion, le ministre réitère que le MFFP est parti d'une page blanche, pour lui il n'y avait aucun plan auparavant. Il veut avancer avec les PPAQ, mais à une vitesse plus lente que souhaitée, mais qu'au ministère avec le sous-ministre, ils travaillent à améliorer la situation.

M. Beaulieu dit que les attentes des PPAQ sont majeures et que les discussions doivent se poursuivre, car les parties ne réussissent pas à s'entendre. Il faut trouver l'équilibre avec l'industrie et prendre en considération tout ce que les PPAQ ont soumis pour interpeller le ministère, car il faut que ça change, il y a des urgences à régler. Il faut protéger les chantiers et ça prend 200 000 hectares dans les prochaines années pour assurer le potentiel acéricole et la croissance. Le moyen et long terme est très inquiétant. Il invite le ministre à revenir à l'automne pour la rencontre de mi-année.

13. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DES PPAQ

La directrice générale explique que, conformément à l'article 17 du règlement général des PPAQ, lors du conseil d'administration du 13 avril dernier, les membres ont nommé un comité électoral composé de Mme Isabelle Lapointe à titre de directrice des élections, M. Mathieu Oigny à titre de secrétaire des élections et MM. Simon Doré-Ouellet et Joël Vaudeville comme scrutateurs.

Le formulaire de mise en candidature ainsi que le bulletin d'appui à la candidature d'un président ont été envoyés par courriel le lundi 16 mai à tout le CA et les secrétaires des syndicats acéricoles régionaux afin de recevoir au plus tard, ce midi, les candidatures pour l'élection du président 2022-2024 des PPAQ.

Mme Lapointe informe l'auditoire qu'un seul candidat a été proposé pour la présidence des PPAQ, il s'agit de M. Luc Goulet qui a été appuyé par plus de 50 délégués. La directrice générale lui demande s'il accepte sa nomination et ce dernier répond positivement.

Sur motion dûment proposée par M. Francis Roy, appuyée par M. Francis Lessard, il est résolu à l'unanimité de clore la période d'élections du président.

14. DISCOURS DU PRÉSIDENT

M. Goulet, avec beaucoup de fierté et d'humilité, accepte les responsabilités de ce mandat qui lui est confié et remercie tous les producteurs et de lui faire confiance pour les représenter en assurant qu'il s'engage à relever les défis et de poursuivre la direction prise des dernières années. Dans son allocution, il parle de son parcours depuis l'achat de son érablière en 2007, de son implication à titre d'administrateur puis de président de son syndicat régional et par la suite à titre de v.-p. aux PPAQ.

Il remercie le CA pour son appui et souligne le travail et dévouement de l'équipe de direction et de tous les employés des PPAQ pour leur force. Il s'engage à défendre les producteurs et les piliers de l'institution par l'écoute, la proactivité et l'authenticité, faisant de leurs préoccupations les siennes et celles du CA dans les nombreux défis qui attendent l'acériculture, notamment au niveau des terres publiques, du contingentement, du classement, la négociation de la convention de mise en marché.

Poursuivre le travail de Serge Beaulieu, un monument, sera tout un défi, lui qui a été pour l'organisation et le secteur, un pionnier, un grand leader et un incroyable rassembleur. Il termine en soulignant que le bilan de la présidence de Serge est très impressionnant et qu'il laisse entre les mains de son successeur et autres membres du CA, une organisation ambitieuse en très bonne santé financière. Que son calme, son accessibilité et habilité à prendre le recul nécessaire à une prise de décision ont été des atouts majeurs pour les PPAQ au fil des années, que sans lui, la reconnaissance de la filière acéricole par les gouvernements et la société québécoise ne serait pas la même. Il le remercie sincèrement pour l'ensemble de son œuvre et l'informe que son apport d'exception sera souligné lors de l'assemblée semi-annuelle de novembre 2022.

M. Goulet invite la conjointe de M. Beaulieu ainsi que leur fils à monter sur la scène. Il les remercie pour leur contribution indirecte, mais inestimable à l'essor de l'acériculture du Québec. Un panier cadeau de produits provenant de chacune des régions leur est remis ainsi qu'un bouquet de fleurs.

Monsieur Beaulieu prend la parole et remercie le nouveau président avec beaucoup d'émotion pour ce beau témoignage ainsi que l'ensemble des gens présents.

15. DIVERS

Aucun point n'est apporté au divers.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

Sur motion dûment proposée par M. Francis Roy, appuyée par M. Jean-François Touchette, il est résolu à l'unanimité de lever la séance de l'assemblée générale annuelle 2022 des Producteurs et productrices acéricoles du Québec à 17 h 03.

*Serge Beaulieu, président
Producteurs et productrices acéricoles du
Québec*

*Isabelle Lapointe, directrice générale
Producteurs et productrices acéricoles du
Québec*

/il

PRÉSENCES DE L'ASSEMBLÉE DES PPAQ

Nous vous invitons à consulter les listes du procès-verbal de l'AGA du Plan conjoint pour les présences des délégués, participants, invités et les secrétaires régionaux.